

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence d'Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LE BERRE, Anna QUANDALLE, Aurélie PEREIRA, Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER, Matthieu VION

**Absente excusés :** Sandrine TALMARD (pouvoir à Anna QUANDALLE), Yvon ELOY (pouvoir à Arnaud MAIRE DU POSET), Didier BUCHAILLE (pouvoir à Sébastien CURTIL).

Le quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Marlène JANIAUT sur proposition du Conseil.

#### **1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2022**

Le compte rendu de la réunion du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

#### **2°) Eclairage public : Renouvellement vétuste Eclairage Public**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public ayant pour objet le changement d'horloge. Les travaux conformément à l'article L 5212-26 du CGCT concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Sur la base de ce projet, le plan de financement, réalisé selon les modalités de participation financière du SYDEL, s'établit ainsi :

Montant estimatif des travaux EP 3 961,42 € HT

Participation du SYDEL (taux de 50% du montant éligible) 1 980,71 € HT

Contribution estimative du tiers 1 980,71 € HT

Cette contribution communale sera inscrite au budget communal en section d'investissement au compte 2041512.

Après échanges, nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le changement d'horaires de l'éclairage public.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

à l'unanimité des membres présents et représentés *de*

**VALIDER**

Le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Après échanges, nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le changement d'horaires de l'éclairage public.

### **3°) Montant de la redevance pour l'occupation d'un bureau notarial**

La SCP Hélène RUDLOFF Notaire, unique notaire en résidence sur la commune loue un local dans le bâtiment communal au-dessus de l'ancienne poste.

En raison du projet de gîte communal dans ce bâtiment, le notaire a accepté la proposition de changer de locaux.

Le notaire a indiqué ne pas avoir besoin d'un local à jouissance privative, pouvant se déplacer tant avec des dossiers que son outil informatique.

Il lui a été proposé d'occuper la salle DEVENET le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00, selon son souhait.

Le Notaire a précisé ne pas faire de permanence les jours fériés.

Le Maire propose le montant de la redevance fixé à 20 € la demi-journée.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

à l'unanimité des membres présents et représentés *de*

**VALIDER**

La redevance pour l'occupation d'un bureau notarial

**4°) Délivrance d'autorisation de stationnement ADS (taxi)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'ADS pour un administré.

Le conseil devant délibérer sur le nombre d'autorisation de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la commune.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

à l'unanimité des membres présents et représentés *de*

**VALIDER**

De fixer le nombre d'autorisation de stationnement de taxi à 1 place

**5°) Contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux scolaire**

**6°) Contrat à durée déterminée pour l'assistance de secrétariat de Mairie**

**Objet : N°5 et 6 - Création d'emplois en CDD**

Le maire expose la modification des tâches des personnels affectés à l'école d'où il résulte la nécessité d'embaucher une personne pour l'entretien des locaux scolaires.

Suite au départ à la retraite de Mme Rosetta LAFARGE, un emploi d'assistante à la secrétaire de mairie est créé afin de permettre à Mme Rosetta LAFARGE de venir aider la nouvelle secrétaire une journée par semaine.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (3 abstentions)

- la création d'un emploi en CDD d'entretien des locaux scolaires pour une durée de 4h par semaine pendant les périodes scolaires annualisées à 3/35<sup>ème</sup>.  
→ CDD d'une année proposé à Mme Sylvie FAVIER.

- la création d'un emploi en CDD d'assistance à la secrétaire de mairie pour une durée de 7h par semaine annualisées à 7/35<sup>ème</sup>  
→ CDD de 6 mois proposé à Mme Rosetta LAFARGE à raison de 7h semaine annualisé avec une rémunération équivalente à son ancien contrat .

### **7°) Budget : Décisions modificatives (achat matériel informatique)**

Suite au dernier Conseil d'école la commune est sollicitée pour équiper les classes élémentaires de deux ordinateurs portables et d'une borne wifi.

La vétusté du matériel informatique de la Mairie nous incite à renouveler deux nouvelles unités centrales ainsi qu'une tablette pour la comptabilisation de la cantine garderie.

Réajustement à effectuer pour le budget par des décisions modificatives, sans augmentation du budget (virement de crédits)

Équipement en Matériels. Informatique École

Article 2183/19..... + 2 000,00 €

Équipement en Matériels. Informatique Mairie

Article 2183/11..... + 2 000,00 €

Réhabilitation gîte

231/37..... - 4 000,00 €

Pour les années futures prévoir un montant au budget d'investissement pour l'équipement régulier en mobilier.

**L'Assemblée valide à l'unanimité ces décisions modificatives**

## **8°) Réforme des règles de publicité**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réforme des actes pris par les collectivités à défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'applique automatiquement depuis le 1 juillet 2022.

L'assemblée délibérante peut modifier ce choix à tout moment.

L'ensemble du Conseil est pour la dématérialisation à l'unanimité

## **9°) Questions diverses**

- Schéma directeur : validation du PV de la commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des offres

- PTB : proposition d'une étude pour les écoulements des eaux de ruissellement de pluie (PAPI). Adhésion de 300€ par an. Demande de subvention possible. Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place de l'étude.

Séance levée à 22 heures

**Secrétaire de séance,  
Marlène JANIAUT**

**Le Maire,  
Arnaud MAIRE DU POSET**